



Ingénieurs et architectes ont inauguré hier à Fribourg un observatoire des marchés publics romands

Les appels d'offres passés à la loupe ·

Propos recueillis par thibaud guisan

Economie · Améliorer la qualité des appels d'offres concernant des prestations d'architecture et d'ingénierie: c'est la mission de l'Observatoire des marchés publics romands, inauguré hier à Fribourg. Disposant d'un budget annuel d'environ 50 000 francs, la structure active dans les cantons Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura, est financée par ses membres: les sections cantonales de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et les organisations patronales de ce même secteur. Architecte à Vevey, Alain Wolff préside la nouvelle structure.

Quel est le but de cette nouvelle structure?

Alain Wolff: L'objectif est d'améliorer la qualité des procédures d'appels d'offres. Les cantons de Vaud et de Genève disposent d'un observatoire depuis plusieurs années. Leur expérience est très positive. Les premières analyses menées dans les autres cantons montrent que 80% des procédures sont problématiques.

Quels sont les problèmes les plus fréquents?

Un appel d'offres peut être légal mais catastrophique. Le cahier des charges manque parfois de clarté, la pondération des critères n'est pas toujours indiquée ou est inappropriée (avec trop d'importance accordée au prix, par exemple). Il peut également arriver que la composition d'un jury d'évaluation ne soit pas précisée ou que ce comité manque des compétences nécessaires. Le choix de la forme de la procédure (appel d'offres ou concours) peut encore être inadapté.

Comment travaille l'observatoire?

Toutes les procédures relatives à notre secteur d'activité sont analysées dans chaque canton. Cela représente environ cent soixante cas par an, dont une moitié

pour Vaud et vingt-cinq à trente pour Fribourg. Les analyses sont menées par des architectes et ingénieurs, défrayés par notre association. Leur appréciation est résumée par un smiley vert, orange ou rouge. En cas de procédure jugée non conforme, le bureau de l'observatoire du canton concerné contacte les adjudicateurs ou organisateurs de la procédure pour les sensibiliser aux améliorations ou aux corrections à apporter.

Quelles sont les réponses?

Les premières réactions sont assez défensives, voire hostiles. Sur Vaud, il a fallu un certain temps pour établir un dialogue et faire comprendre le rôle de l'observatoire. Avec le temps, la qualité des procédures s'est nettement améliorée. Les intérêts des prestataires de services et des adjudicateurs se rejoignent. Plus une procédure est bien faite et transparente, moins le risque de recours est important. Une procédure de qualité permet également de trouver le bureau d'architectes ou d'ingénieurs le plus qualifié, et la qualité de l'ouvrage final sera également meilleure. A terme, l'observatoire souhaite jouer un rôle de conseiller, consulté en amont par les organisateurs de procédures. Son but n'est pas de faire la police.

Justement, l'observatoire a-t-il des moyens de sanction?

Non. Le but de la structure est d'informer ses membres sur des appels d'offres qui posent problème, en leur transmettant les fiches d'évaluation. C'est ensuite aux concurrents ou aux associations professionnelles de faire recours le cas échéant. ·

«Un appel d'offres peut être légal mais catastrophique» Alain Wolff